



VÉTROZ Spective

Bulletin d'information de
la Municipalité de Vétroz
www.vetroz.ch



EDITORIAL

En ce début d'année 2010 et au terme de la première année de la législature, je tiens à remercier tous les élus et membres des commissions de l'exécutif, du législatif et du judiciaire pour leur engagement et leur esprit de collégialité au service de la communauté.

Certes de petits réglages ont été nécessaires pour permettre à tous les nouveaux de pouvoir prendre leurs marques, mais tout cela devrait déboucher sur une amélioration de notre fonctionnement et une meilleure compréhension entre toutes les parties.

Merci également à l'ensemble du personnel communal tant au niveau de l'administration, des travaux publics, de l'enseignement que des structures de la petite enfance pour leur engagement et leur travail au service de la collectivité vétrozaine. Je les encourage à persévérer dans cette voie afin d'optimiser encore la qualité de vie de notre cher village.

Les lignes directrices arrêtées par le Conseil municipal pour la législature 2009-2012 et l'acceptation du budget 2010 par le Conseil général, vont nous permettre de poursuivre notre tâche pour le développement et l'adaptation des structures aux besoins d'une population qui s'élèvera à court terme à plus de 5'000 habitants.

Mes pensées vont également vers toutes celles et ceux qui ont vécu une année 2009 difficile, je leur transmets toute ma sympathie et vous invite à leur venir en aide si nécessaire afin que nous cultivions à Vétroz un esprit d'entraide et de solidarité envers les moins favorisés.

Je vous adresse à toutes et à tous mes meilleurs vœux pour la nouvelle année, j'espère qu'elle vous apportera joie, bonheur et santé au niveau personnel et réussite et satisfaction au niveau professionnel.

Stéphane Germanier
Président





4^{ème} TRIMESTRE 2009

TRAVAUX

- *Prend connaissance des nouvelles exigences de la Confédération concernant la liaison des torrents des Fontaines et du Moulin et analyse les incidences sur les riverains concernés.*
- *Adjuge les travaux de réfection de l'Avenue des Vergers, au sud du gîte rural des Vergers, à l'entreprise Evéquoz SA.*
- *Décide la mise en place d'une barrière de sécurité sur le muret à l'ouest de la place au sud du bâtiment communal.*
- *Prend acte des travaux concernant la modification du giratoire de Bassin (hypermarché Coop), sur le territoire de la Commune de Conthey.*
- *Adjuge les travaux de curage de la Lizerne à l'entreprise Moren Frères SA pour l'année 2010.*
- *Adjuge les travaux d'étude pour une variante de la correction du Rhône au bureau Idealp SA.*
- *Adjuge le mandat d'ingénieur pour la correction de la Lizerne à SD Ingénierie SA.*
- *Donne l'ordre d'entreprendre les travaux d'assainissement de l'ancien stand de tir.*

CIRCULATION

- *Décide que l'aménagement du parvis de l'église se fera de concert avec l'installation généralisée du 30 km/h sur l'ensemble de la zone résidentielle.*

CONSTRUCTION

- *Adjuge le mandat concernant l'étude du plan de quartier ainsi que la circulation pour le projet de densification du centre du village aux architectes Carole Pont et Céline Guibat.*

SECURITE

- *Entérine la proposition de la commission chargée de la mise en place d'un état-major inter-communal pour les situations en cas de catastrophes ou de situations extraordinaires.*

ECOLES ET STRUCTURES DE LA PETITE ENFANCE

- *Prend acte de l'étude concernant la faisabilité de l'agrandissement du CO Derborence afin de répondre aux nouvelles directives cantonales.*
- *Prend acte de la sollicitation du directeur du CO pour une mise à la retraite anticipée à la fin de l'année scolaire 2009/2010.*
- *Prend acte de l'exposition des travaux ACM des élèves vétrozains qui aura lieu du 16 au 18 avril 2010 au Foyer Haut-de-Cry.*



- Décide la mise en place de 2 barrières de sécurité dans la cour est du bâtiment des structures de la petite enfance.
- Décide la mise en place des panneaux indicateurs pour les premières lignes du Pédibus.
- Après analyse du nombre d'inscriptions nécessaires et des coûts à prendre en charge par les parents intéressés à la mise en place de l'ouverture de l'Escale les mercredis après-midi, le Conseil Municipal renonce pour l'instant à poursuivre l'étude de cette option.
- Prend acte que les remontées mécaniques de Nendaz offriront une journée gratuite de skis aux élèves de 5^{ème} et 6^{ème} primaire.

ENERGIE

- Décide de déposer en 2010 un dossier en vue de l'obtention du label Cité de l'Energie.

AGRICULTURE

- Prend acte de l'homologation par le Conseil d'Etat du plan du cadastre viticole et des secteurs d'encépagement avec effet au 1^{er} décembre 2009.

FISCALITE

- Prend acte qu'à fin octobre le 50 % des dépendants et le 30 % des indépendants étaient taxés de manière définitive pour l'année 2008.
- Décide de la facturation d'un émolument administratif pour les demandes de délais de paiements des factures communales.

DEMANDES ET DIVERS

- Accorde les autorisations nécessaires pour l'organisation de la Coupe Crédit Suisse 2010 aux Plantys.
- Prend acte de la démission de Romaine Rey en tant que présidente de l'APEV.
- Décide, suite aux déprédations intervenues au stand de tir, de porter la caution de Fr. 100.— à Fr. 200.—, de procéder au contrôle à la remise ainsi qu'à la restitution des clés et d'exiger qu'une personne adulte se porte garante de jeunes désirant procéder à une réservation.
- Entérine les statuts de la Région Valais Central.
- Décide d'amender les personnes qui ne s'annonceraient pas au bureau communal dans les 14 jours qui suivent leurs arrivées sur la commune.
- Octroie le droit de cité à Antonio et Maria Sparascio et leurs filles Elsa, Ezilia et Sarah, à Imer et Rabisa Hasani et leurs enfants Skurte, Liridon et Flamur, à Zimer et Miradije Redzepe et leurs filles Gzime, Liridona, Flori Atepe et Teuta, à Valentina, Engj et Avgustin Llukas.
- Approuve le règlement communal relatif à l'utilisation du domaine public pour la fourniture d'énergie électrique.
- Participe à l'élection de Monsieur Jean-René Germanier au poste de 1^{er} vice-président du Conseil National pour l'année 2010.

CARTES JOURNALIERES CFF



LA SUISSE A PORTEE DE TRAIN!



Toutes les personnes domiciliées légalement à Vétroz peuvent bénéficier d'une carte journalière mise à disposition quotidiennement par la Municipalité **au prix de Fr. 30.-** (il n'est pas nécessaire de posséder un abonnement CFF ½ tarif).

Il s'agit de cartes journalières datées dénommées «Carte journalière Commune». Ces dernières sont valables uniquement à la date indiquée sur la carte. Elles peuvent être détruites après utilisation.

Sur son site internet www.vetroz.ch, la Municipalité de Vétroz a l'avantage de mettre à disposition de ses citoyens le module de réservation en ligne de cartes journalière CFF.

Les cartes réservées pourront être retirées directement auprès des bureaux de l'Administration communale durant les heures d'ouverture.

Horaires:

du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00
le mercredi de 13h30 à 17h30



CADASTRE VITICOLE

HOMOLOGATION DES PLANS DU CADASTRE VITICOLE ET DES SECTEURS D'ENCEPAGEMENT.

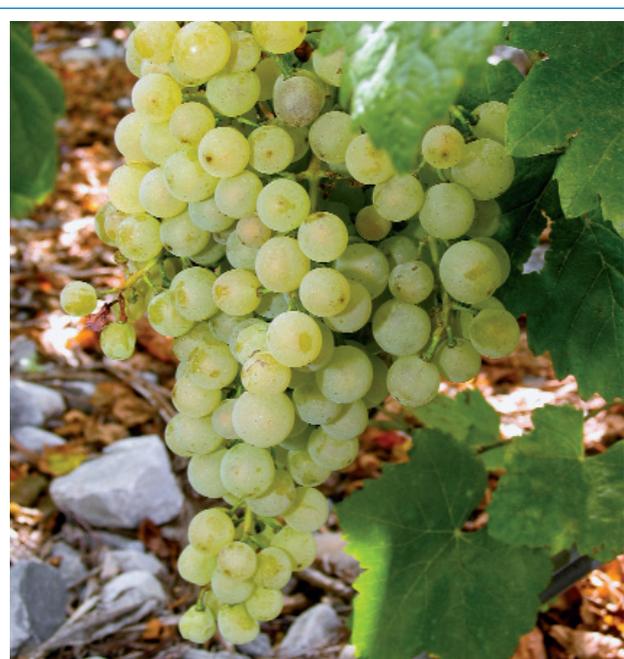
Nous avons l'avantage de vous informer que le conseil d'état, lors de sa séance du mercredi 4.11.2009, a homologué les plans du cadastre viticole et les secteurs d'encépagement de notre commune en remplacement du plan de zones.

Le conseil d'état a arrêté la date du 1^{er} décembre 2009 pour leur entrée en vigueur.

Nous prions toutes les personnes concernées de prendre contact avec la commune lors de chaque renouvellement de vignes.

D'avance merci pour votre diligence et votre collaboration.

Pour la commission agricole et viticole
Freddy Praz, conseiller communal



FINANCES COMMUNALES: BUDGET 2010



La Municipalité a l'honneur de vous présenter ci-dessous le budget 2010 tel qu'entériné par le Conseil général en séance plénière le 14 décembre dernier.

Le compte de fonctionnement, présentant un total de revenus de Fr. 18'467'600.- et un total de charges (hors amortissements) de Fr. 14'994'300.-, dégage une marge d'autofinancement de Fr. 3'473'300.-.

Après enregistrement des amortissements ordinaires de Fr. 2'132'200.-, calculés aux taux habituels et constants pratiqués par la Municipalité, le compte de fonctionnement clôture avec un excédent de revenus de Fr. 1'341'100.-.

Le compte des investissements présente quant à lui des dépenses brutes de Fr. 7'643'900.-, couvertes à hauteur de Fr. 4'099'500.- par des recettes. Les investissements nets se montent dès lors à Fr. 3'544'400.- et s'avèrent ainsi être quasiment couverts (déficit de financement de Fr. 71'100.-) par la marge d'autofinancement qui se dégage du compte de fonctionnement.

La Commune de Vétroz atteint ainsi ses objectifs en matière financière, tout en apportant par un haut niveau d'investissements son soutien à l'économie. Ces résultats répondent pleinement aux exigences relatives au double frein aux dépenses et à l'endettement.

Budget de fonctionnement 2010	
Centre de charges	Soldes
Administration générale	-1'037'100.00
Sécurité publique	-441'900.00
Enseignement et formation	-3'128'950.00
Culture, loisirs et culte	-702'000.00
Santé	-172'000.00
Prévoyance sociale	-1'342'800.00
Trafic	-1'523'100.00
Protection et aménagement de l'environnement	-350'350.00
Economie publique	273'750.00
Finances et impôts	9'765'550.00
Résultat net 2010	1'341'100.00
Amortissements	2'132'200.00
Marge d'autofinancement 2010	3'473'300.00

Budget de fonctionnement 2009 par nature			
Charges		Produits	
Charges de personnel	8'263'950.00	Impôts	9'914'000.00
Biens et services	2'553'400.00	Patentes et concessions	449'000.00
Intérêts passifs	575'450.00	Revenus de biens	1'065'900.00
Parts et contrib. sans affectation	179'000.00	Contributions de tiers	2'391'500.00
Participation à des collect. publiques	1'555'100.00	Participations de collectivités	427'000.00
Subventions accordées	1'671'200.00	Subventions acquises	4'124'000.00
Attributions aux financements spéciaux	100'000.00	Imputations internes	96'200.00
Imputations internes	96'200.00	Total	18'467'600.00
Total	14'994'300.00		
Marge d'autofinancement	3'473'300.00		
Amortissements	-2'132'200.00		
Résultat net	1'341'100.00		

INVESTISSEMENTS 2010

LISTE DES INVESTISSEMENTS	DÉPENSES	RECETTES
<i>Serveur bureau communal</i>	10'000.00	0.00
<i>Module harmonisation Info Services S.A.</i>	5'000.00	0.00
<i>Logiciel de suivi des constructions & gestion énergie</i>	5'000.00	0.00
<i>Réfection cuisine Salle paroissiale</i>	20'000.00	0.00
<i>Installation audio vidéo Salle paroissiale</i>	15'000.00	0.00
<i>Frais d'étude extension du bâtiment communal</i>	30'000.00	0.00
<i>Matériel de corps Service du feu</i>	20'000.00	6'000.00
<i>Echelle remorquable Service du feu</i>	50'000.00	20'000.00
<i>Place de jeux Centre de Bresse</i>	20'000.00	0.00
<i>Remplacement vitrage Centre de Bresse</i>	20'000.00	0.00
<i>Rideaux salles de classe Centre scolaire des Plantys</i>	3'000.00	0.00
<i>Frais d'étude extension Centre scolaire des Plantys</i>	150'000.00	0.00
<i>Informatique et mobilier scolaire</i>	43'000.00	0.00
<i>Mobilier bibliothèque</i>	6'500.00	0.00
<i>Accès handicapés bibliothèque</i>	2'000.00	0.00
<i>Arrosage place est bibliothèque</i>	3'000.00	0.00
<i>Film présentation Municipalité</i>	5'000.00	0.00
<i>Mobilier petite enfance</i>	6'000.00	0.00
<i>Solde participation Foyer Haut de Cry</i>	0.00	1'106'000.00
<i>Participation à la construction des routes cantonales</i>	20'000.00	0.00
<i>Eclairage Rue de la Madeleine</i>	63'000.00	0.00
<i>Réfection route Rue de la Madeleine</i>	750'000.00	0.00
<i>Surélévation carrefour Rue du Stade</i>	8'000.00	0.00
<i>Bornes escamotables parvis de l'Eglise</i>	16'000.00	0.00
<i>Extension zone 30 km/h zone résidentielle</i>	120'000.00	0.00
<i>Aménagement zone 30 km/h Madeleine & Pré-Fleuri</i>	69'000.00	0.00
<i>Densification centre du village</i>	220'000.00	0.00
<i>Achat de parcelles</i>	50'000.00	0.00
<i>Place de jeux Rue de la Meunière</i>	50'000.00	0.00
<i>Grue véhicule Reform</i>	33'000.00	0.00
<i>Débroussailleuse</i>	1'400.00	0.00
<i>Souffleuse à feuilles</i>	1'200.00	0.00
<i>Fraise à neige</i>	900.00	0.00
<i>Balayeuse</i>	800.00	0.00
<i>Usine de filtration Mottelon</i>	950'000.00	0.00
<i>Conduite et réservoir de Péteille</i>	525'000.00	0.00
<i>Taxes de raccordement eau potable</i>	0.00	80'000.00
<i>Canalisations Rue de la Madeleine</i>	400'000.00	0.00
<i>Réseau d'égouts La Creusettaz</i>	200'000.00	0.00
<i>Taxes de raccordement égouts</i>	0.00	170'000.00
<i>Torrents Moulins et Fontaines</i>	1'500'000.00	775'000.00
<i>Correction de la Lizerne</i>	2'100'000.00	1'942'500.00
<i>Mise à l'enquête des SAU</i>	70'000.00	0.00
<i>Réfection murs de vignes</i>	25'000.00	0.00
<i>Passerelle sur canal du Milieu</i>	12'000.00	0.00
<i>Vannes irrigation station pompage Balavaud</i>	20'000.00	0.00
<i>Lave-vaisselle stand de tir</i>	5'100.00	0.00
<i>Travaux préparatoires extension stand de tir</i>	20'000.00	0.00
Total général	7'643'900.00	4'099'500.00

SCOLAIRE



PLAN DE SCOLARITÉ 2010 - 2011

<i>Durée de l'année scolaire</i>	<i>44 semaines</i>
<i>Début des cours</i>	<i>lundi 23 août 2010</i>
<i>Fin des cours</i>	<i>vendredi 30 juin 2011</i>
<i>Congés hebdomadaires</i>	<i>samedi toute la journée</i> <i>primaires: mercredi après-midi</i> <i>enfantine: mercredi toute la journée</i>

VACANCES ET CONGÉS ANNUELS

	Début des congés	Reprise des cours
AUTOMNE	Vendredi 8 octobre 2010 le soir	Lundi 25 octobre 2010 le matin
TOUSSAINT	Lundi 1 ^{er} novembre 2010	
IMMACULEE CONCEPTION	Mercredi 8 décembre 2010	
NOEL	Jeudi 23 décembre 2010 le soir	Lundi 10 janvier 2011 le matin
CARNAVAL	Vendredi 4 mars 2011 le soir	Lundi 14 mars 2011 le matin
PÂQUES	Jeudi 21 avril 2011 le soir	Lundi 2 mai 2011 le matin
ASCENSION	Mercredi 1 ^{er} juin 2011 à midi	Lundi 6 juin 2011 le matin
PENTECOTE	Lundi 13 juin 2011	
FETE DIEU	Jeudi 23 juin 2011	

ASSOCIATION LE CARTABLE

Les parents d'accueil (anciennement mamans de jour) sont des mères et des pères désireux d'accueillir et de garder un enfant chez eux. Ils acceptent d'offrir à l'enfant qui leur est confié la possibilité de se développer harmonieusement dans un cadre familial, calme et stable, pendant que les parents travaillent.

L'association des parents d'accueil, Le Cartable, cherche de nouveaux parents. Les personnes intéressées devront répondre à divers critères et suivront des cours de formation de base et continue exigés par la Fédération cantonale des Associations de parents d'accueil.

Il ne s'agit naturellement pas d'un revenu fixe, mais d'une compensation versée par l'association aux parents d'accueil, soit un montant de Fr. 5.35 par jour et par enfant.

En faisant partie de l'association Le Cartable, vous bénéficierez de plusieurs avantages, comme la reconnaissance officielle de votre travail, un soutien de l'association et également une assurance responsabilité civile.

Pour tous renseignements, les personnes intéressées peuvent contacter la coordinatrice de l'association, M^{me} Mayra Rojas Rey au numéro 027 322 45 06. Permanence téléphonique le mardi matin de 8h à 12h. et le mercredi après-midi de 14h à 16h. ou alors prendre directement contact avec la soussignée pour plus d'information.

Véronique Papilloud
Dicastère des Structures de la petite enfance



Par le biais de cette rubrique, nous vous incitons à **des actions personnelles pour le bien collectif** par le développement de thèmes avec des astuces ciblées:

Retrouvez toutes les astuces développées dans les différents numéros du Vétrozpective, des liens intéressants sur notre site Internet www.vetroz.ch

CONSOMMATION

Connaissez-vous le menu équilibré pour une consommation durable?

Une portion de produits naturels, une pincée d'hygiène et une rasade de recyclage:

ALIMENTATION

Vive l'eau du robinet!

On ne le répètera jamais assez: l'eau du robinet est de très bonne qualité dans notre pays. L'eau en bouteille coûte 150 à 650 fois plus cher que l'eau du robinet. De plus la fabrication des emballages et des étiquettes, le transport sur de longues distances nécessitent beaucoup d'énergie et de matières premières.

Du local, des produits de saison

En se fournissant localement en fruits et légumes de saison, on comble notre palais, car les aliments n'ont pas subi un transport souvent dommageable pour le goût et les vitamines. Manger en mars 1 kg de fraises produites outre-mer et transportées par avion revient à consommer 4,9 litres de pétrole, tandis que déguster le même poids de fraises produites localement consomme 0.2 litres (soit 25 fois moins).

Le bio, bon pour le corps et la planète

Les produits bios avec label sont de plus en plus courants à des prix abordables. Respectueux de l'environnement, ils ont été cultivés sans pesticides. Préférons les produits bios locaux à ceux importés, dont le transport provoque des

émissions de gaz à effet de serre.

HYGIENE

Poutser à l'eau

Comme l'argent, le propre n'a pas d'odeur. Une maison nettoyée ne doit pas forcément sentir la lavande ou le citron, comme le suggère la publicité.

Préférer les microfibras

Les détergents peuvent être utilisés, mais à petites doses. Un chiffon en microfibre et de l'eau suffisent le plus souvent pour dépoussiérer et nettoyer votre maison.

Eviter le sèche-linge

Avant même le réfrigérateur, c'est l'appareil le plus gourmand: il représente 6 à 10 % de la consommation énergétique moyenne de la maison. Quand c'est possible, il vaut mieux sécher la lessive au grand air.

ACHATS

Acheter au fur et à mesure

En moyenne, 26 % de notre nourriture finit à la poubelle. Inutile donc d'acheter en grosse quantité si nous ne sommes pas sûrs de pouvoir tout utiliser. Même dans le réfrigérateur, fruits et légumes perdent vite leurs vitamines.

Sus aux emballages!

Ils protègent peut-être les produits, mais ils génèrent beaucoup de déchets, contrairement aux produits vendus en vrac.

Réutiliser les sacs en plastique

Chaque année, sur les 500 à 1000 milliards de sacs en plastique distribués dans le monde, seuls 3% sont recyclés.

Isabelle Papilloud
Présidente de la commission communale
Energie-Environnement

PROMOTIONS CIVIQUES



En 2009, 39 jeunes citoyens vétrozains ont atteint leur majorité civique:

Abbet Xavier

Bender Nathalie

Berthouzoz Méliissa

Bianchi Caroline

Biselx Marcel

Blanchut Laure

Bonerfält Erik

Boulnoix Gaël

Boulnoix Raphaëlle

Broccard Aurélie

Burket Jamie

Caruso Kylian

Coppey Justin

Dévaud Lorry

Fontannaz Fabiola

Gaillard Sébastien

Genoud Lionel

Hasani Lirim

Hosennen Sébastien

Kessler Gilles

Loriol Didier

Marclay Valentin

Masoch Jonathan

Mesquita Andréa Alexandra

Michellod Coline

Millius Marty

Morard Anthony

Morend Martin

Pannatier Lucas

Papilloud Jessica

Parvex Stan

Pipoz Lauriane

Pittier Julie

Rapalli Melissa

Rapalli Valentine

Roh Sabrina

Stalder Thierry

Staub Laura

Terrettaz Christelle

Afin de marquer leur entrée dans la vie civique active, la Municipalité a organisé une soirée en leur honneur le 9 octobre 2009, en présence des autorités en place.



photo studio Bonnardot

MÉRITES SPORTIFS ET CULTURELS



Lors du concert de Noël des Fanfares Union et Concordia, le Conseil municipal a eu le plaisir de remettre les traditionnels mérites sportifs et culturels récompensant cette année les citoyens et sociétés suivants:

- **Mérite sportif individuel** à **Delphine Papilloud** pour son palmarès en équitation et sa nomination dans le cadre suisse junior de saut d'obstacles.
- **Mérite sportif collectif** au **FC Vétroz Juniors A**, pour leur promotion en juniors A Inter.
- **Mérite culturel individuel** à **Jocelyne Moren** pour son titre de championne suisse adulte toutes catégories avec son alto lors du concours national en avril 2009 à Fully.



- **Mérite culturel collectif** à la **fanfare Union** pour sa victoire en première catégorie Brass Band lors de la fête cantonale à la Souste, en juin 2009.
- **Mention particulière** à:
Pierre-Michel Venetz pour ses années de dévouement à la tête du club d'athlétisme de Vétroz.
- **La fanfare Concordia** pour son 4^{ème} titre consécutif en catégorie Excellence Brass Band lors de la fête cantonale à la Souste, en juin 2009.



Mérites Sportifs et Culturels 2009



photos studio Bonnardot



BELLE GENEROSITE VILLAGEOISE

En décembre dernier, plusieurs manifestations ont été organisées par des sociétés villageoises, sous le signe de l'échange et du partage. Nombreux sont celles et ceux qui ont répondu présents, dans un bel élan de générosité. Qu'ils en soient vivement remerciés!

- **L'Association des Parents d'Elèves (APEV)** a versé le bénéfice résultant du «Noël au village» aux enfants de familles vétrozaines en situation précaire recensées anonymement par le centre médico-social.
- **L'amicale des sapeurs-pompiers de Vétroz-Magnot (ASPVM)** a organisé sa traditionnelle collecte en faveur du TELETHON Suisse.
- Les deux fanfares, **l'Union** et **la Concordia**, ont uni leurs talents à l'occasion d'un concert de Noël qui a permis de récolter des fonds en faveur des actions du 40^{ème} anniversaire du Kiwanis Club de Sion.



photo studio Bonnardot

NONAGENAIRES

En 2009, le Conseil municipal a eu le plaisir de fêter et de féliciter deux nonagénaires:

M. René Christe, né le 12 juin 1919,

M. Charles Boulnoix, né le 2 décembre 1919.

AGENDA 1^{er} SEMESTRE 2010



JANVIER 2010

10 *Loto du CAV*

FÉVRIER 2010

06 *Championnat Valaisan de cross – Challenge interclasse CAV*

07 *Loto de l'EMU*

18 - 23 *Carnaval de l'Union*

21 *loto ski club*

22 *AG Amicale de Beaumont*

MARS 2010

07 *Loto de la paroisse*

13 *Concert de la Fanfare Union*

14 *Loto du Chœur-Mixte*

18 *Concert Fanfare Concordia*

27 *Concert du Chœur-Mixte*

AVRIL 2010

02 - 03 *Montée vers Pâques, Scouts*

03 - 10 *Camp de Pâques à l'étranger du CAV*

MAI 2010

05 *Présentation des ateliers juniors du TGV (salle paroissiale)*

08 *Concert du Chœur Enf'ado à Bresse*

12-15 *Camp des jeunes du CAV à Vétroz*

13 *1^{ère} Communion solennelle*

29 *Confirmation*

JUIN 2010

03 *Sortie du Ski club*

05 *75^{ème} anniversaire de la fanfare «La Contheysanne»*

05 - 06 *Sortie d'été du Chœur-Mixte*

11 ou 18 *Rencontre jumelage Vétroz et Beaumont à Vétroz (à confirmer)*